

Réf: Dossier N° 130996

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FERME AVICOLE IVOIRIENNE » en abrégé « FAI »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
Bonoumin, en face du college andre malraux., Lot 324, Ilot 24

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 01/08/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FERME AVICOLE IVOIRIENNE » en abrégé « FAI »

Objet : La production Animale et Halieutique, La production d'aliments pour animaux et poissons, L'import-export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
Bonoumin, en face du college andre malraux., Lot 324, Ilot 24

Dirigeant(s) : Mme AKA EPOUSE AKA ETTIEN EBLINWA
JOCELYNE-VINCENT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-07236 du 10/08/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°36180/GTCA/RC/2022 du 10/08/2022

